



PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Mairie de Mardié  
Courrier arrivé

le 31 JUL. 2017

n°: 8991

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Service Évaluation, Énergie, Valorisation de la Connaissance  
Département Appui à l'Autorité Environnementale

Nos réf. : 2017-0696

Vos réf. :

Affaire suivie par : Alexis VERNIER

Tél. 02 36 17 46 37 – Fax : 02 36 17 46 87

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le

21 JUL. 2017

Monsieur le Maire,

Par courrier du 12 mai 2017 vous avez saisi Monsieur le Préfet de la région Centre-Val de Loire en sa qualité d'autorité environnementale pour avis sur le dossier de création de la ZAC du Clos de l'Aumone à Mardié (45).

Cette demande a été réceptionnée le 16 mai 2017 et, conformément à l'article R.122-7 II du code de l'environnement, l'avis sollicité devait être émis avant le 16 juillet 2017. À défaut d'avis de l'autorité environnementale formulé dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observations émises sur le dossier référencé ci-dessus.

Une information relative à cette absence :

- est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public ;
- est à mettre en ligne sur le site Internet de votre Mairie.

Une information équivalente sera mise en ligne sur le site Internet de la DREAL Centre-Val de Loire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

  
**Christophe CHASSANDE**

Monsieur Christian THOMAS  
Maire de Mardié

Mairie de Mardié  
105, rue Maurice Robillard  
45430 MARDIÉ

Adresse postale : 5, avenue Buffon – CS 96407 – 45064 ORLEANS Cedex 2  
Tél. : 02 36 17 41 41 – Fax : 02 36 17 41 01  
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>

